

## Conseil d'administration 03-2026 du 7 juillet 2026

### Point « Avenant 3 à la convention de transfert relative au fonds de restructuration des locaux d'activité (FRLA) »

Délibération n° 2026-14 du 07/07/2026

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vu les articles L. 1231-1 à L. 1233-6 et R. 1231-1 à D. 1233-30 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'article 194 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu la délégation de signature n°2026-01 en date du 16 février 2026 ;
- Vu la note de présentation.

#### A la majorité des membres présents ou suppléés, décide :

D'autoriser le directeur général ou, suivant délégation du directeur général, le secrétaire général à signer l'avenant n° 3 à la convention de transfert conclue avec la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature, relative à la gestion, dans le cadre du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires/fonds vert, de la mesure en faveur de la restructuration des locaux d'activité, ouvrant une enveloppe de 6,7 M€ pour 2026.

Fait à Paris, le 07/07/2026

Le président du conseil d'administration



Christophe BOUILLON